

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 12879
Numéro SIREN : 912 347 358
Nom ou dénomination : Naxicap Holding

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 78128

Naxicap Holding

Société par actions simplifiée au capital de 1 euro
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
912 347 358 R.C.S. Paris

(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 JUIN 2022**

La soussignée,

Banque Populaire Développement, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 5-7 rue de Monttessuy – 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 378 537 690, représentée par Monsieur Éric Aveillan, dûment habilité aux fins des présentes,

seule associée de la Société, détenant, en conséquence, l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (l'"Associé Unique"),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts actuels de la Société,
- les statuts constitutifs de la Société en date du 7 avril 2022,
- le texte des décisions soumises à l'Associé Unique de la Société,

a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise et de dépôt des documents d'information et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable ;
- Constatation d'une erreur matérielle dans les statuts constitutifs de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

* *

*

PREMIERE DECISION

*Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise et de dépôt
des documents d'information et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable*

L'Associé Unique,

renonce purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise et de dépôt des documents d'information susvisés et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux statuts de la Société et par la loi,

reconnait avoir reçu toutes les informations nécessaires afin d'adopter les décisions ci-dessous et **renonce** sans réserve à tout droit, contestations, recours quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de mise à disposition et de dépôt des documents d'information dans le cadre de l'adoption des décisions ci-dessous.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Constatation d'une erreur matérielle dans les statuts constitutifs de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) de l'article 32 des statuts constitutifs de la Société en date du 7 avril 2022 aux termes duquel la société Mazars (351 497 649 R.C.S. Lyon) a été désignée commissaire aux comptes de la Société et (ii) des statuts actuels de la Société,

constate qu'il avait été convenu de ne pas procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes de la Société,

constate en conséquence une erreur matérielle à l'article 32 des statuts constitutifs de la Société,

constate que les statuts de la Société ont été modifiés par décisions de l'associé unique en date du 2 mai 2022 et que les articles 31 à 33 des statuts constitutifs ont été supprimés à cette occasion,

constate en conséquence qu'il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle modification des statuts de la Société en vue de corriger l'erreur matérielle susvisée.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique,

décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



Banque Populaire Développement
représentée par Monsieur Éric Aveillan